

**2022 DASES/DDCT 39** : Subventions (222.140 euros) et conventions à douze associations pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits.

**Droits devant !!**

**Montant du financement : 28.000 €**  
(reconduction)

## **PRESENTATION DE L'ASSOCIATION**

### 1\* Situation juridique

- Statut juridique : association à but non lucratif, créée le 24 janvier 1995, dont le siège social est situé 47 rue Dantzig à Paris 15<sup>ème</sup>.
- Membres du Bureau (AG du 3/07/2021) : M. Jacques GAILLOT (Président), M. Yaya DIALLO (Trésorier), Mme Denise CHAUTARD (Secrétaire Générale), M. Jean-Claude AMARA (porte-parole).
- Objet statutaire (modifié le 21/03/2000) : « Lutter pour tous les droits, notamment le droit à la citoyenneté, au logement, à l'emploi, à la santé, aux revenus, au statut social, à la liberté d'expression, à la justice et à l'égalité, aux loisirs, aux vacances, au savoir, à l'éducation, à la formation, à l'environnement, à la liberté de circuler, et tous les droits présents ou à naître et susceptibles d'être revendiqués pour mettre fin à toutes les formes d'exclusion ».

2\* Activités de l'association : aide à l'accès aux droits et médiation socioculturelle, remobilisation et aide à l'insertion (recherche d'hébergement, aides matérielles, recherche d'emploi, ateliers socioculturels...).

### 1\* Situation financière de l'association 2020 :

Bilan 2020 : il s'élève à 33.234,02 € dont 76% de trésorerie.

Compte de résultat 2020 : il s'élève à 41.851 € en charges dont 53% de frais de personnel et 47% d'achats et de charges externes et à 51.019 € en produits dont 55% de subventions. Le compte de résultat 2020 dégage un résultat excédentaire de 9.168 € en augmentation par rapport à l'excédent de 4.132 € enregistré en 2019.

## Présentation de l'action

1\* Intitulé de l'action : insertion des personnes étrangères en situation d'extrême précarité .

### 2\* Présentation de l'action

- Objectifs de l'action : action globale de lutte contre les exclusions pour permettre au public visé de régulariser sa situation administrative et de s'insérer dans la société.
- Modalités de mise en œuvre.  
L'association propose à des personnes d'origine étrangère une aide à la constitution et au suivi des dossiers administratifs, ainsi qu'un accompagnement et une médiation auprès des institutions concernées.
  - Permanence juridique et sociale spécialisée en droit des étrangers (droit du séjour, régularisations, accès aux droits sociaux, au travail, à la santé, à la justice...).
  - Cellule « urgence logement » et aides matérielles.
  - Appui de premier niveau dans les démarches de recherche d'emploi.

- Intervenants : une salariée (CDI) et une personne en CCD à temps partiel assurent la coordination et le secrétariat et une vingtaine de bénévoles qui ont reçu une formation sur le droit des étrangers, animent les permanences.

### 3\* Bilan 2020 de l'action réalisée

- Permanences juridiques et sociales. Dans le cadre des permanences juridiques et sociales spécialisées en droit des étrangers, l'association a accueilli 760 personnes, soit environ 3.550 passages.  
80% habitaient à Paris et 20 % en banlieue.  
En 2020, l'activité de l'association a été majoritairement orientée vers les dossiers de régularisation (en particulier lié à la circulaire Valls de 2012) dont les traitements se révèlent de plus en plus difficiles du fait de leur complexité et qui nécessitent un suivi plus important. 94 dossiers ont été constitués. Par ailleurs, une cellule d'urgence d'intervention rapide est mobilisée en cas d'arrestation de personne d'origine étrangère pour défaut de titre de séjour afin d'éviter l'expulsion du territoire français. Des personnes de l'association interviennent au plus vite à chaque étape de l'arrestation : envoi d'un fax au commissariat dès la première heure de garde à vue, suivi humain et administratif des personnes dans les centres de rétention en lien avec les associations agréées, présence et travail avec les avocats lors de la procédure judiciaire.  
Des permanences fiscales sont également assurées afin d'inciter les adhérents à déclarer leurs revenus et régulariser leur situation administrative. 131 déclarations ont été remplies en 2020.
- Permanence « urgence logement » et aides matérielles : Une permanence « urgence logement » accueille plusieurs fois par semaine des personnes en situation d'extrême précarité afin de les aider dans la recherche d'hébergement et en matière d'accès aux droits. L'association est sollicitée également par des hommes et des femmes qui viennent d'obtenir leur régularisation pour appuyer leurs recherches de logement ou d'emploi. 4 à 5 personnes viennent quotidiennement à cette permanence et sollicitent une demande d'hébergement ou une aide matérielle. L'association privilégie des aides pour les titres de transport qui permettent aux sans-papiers d'être autonomes dans leurs démarches pour obtenir une domiciliation, l'aide médicale d'État.
- Aide à la recherche d'emploi et remobilisation. L'association propose un soutien de premier niveau dans les démarches de recherche d'emploi par un accompagnement individualisé ou par la mise en place de divers ateliers (informatique, réalisation de CV, de lettres de motivation...). 15 personnes ont fréquenté l'association dans le cadre de cette action en 2020. L'association organise également des rencontres qui ont pour vocation de rompre l'isolement et de favoriser les échanges culturels.

### 4\* Budget 2022 de l'action

DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
Achats	8.860 €	Ville de Paris (DASES)	20.000 €
Services Extérieurs	5.368 €	Ville de Paris (DDCT –	10.000 €
Autres services ext.	7.352 €	SEII)	
Charges de personnel	28.350 €	Adhésions + dons	19.930 €

Contributions volontaires en nature	63.150 €	Contributions volontaires en nature	63.150 €
<b>TOTAL</b>	<b>113.080 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>113.080 €</b>

<b>PROPOSITION DE FINANCEMENT</b>
-----------------------------------

5\* **Montant sollicité au titre de 2022 auprès de la Ville de Paris** : 30.000 € (27 %).

6\* **Montant proposé par la Ville de Paris** : 28.000 € (18 %) soit 20.000 € de la DASES SEPLEX et 8.000 € de la DDCT SEII.

La DASES SEPLEX attribué une subvention annuelle de 20.000 € à l'association depuis 2018.